
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du mercredi 17 février 2016

L'an deux mille seize et le dix sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 09 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents: Guy FAVAREL, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Représentés:

Excuses: Jean-Claude CASSAGNE, Geneviève FOUCONNIER

Absents: Guy CLARAC

Secrétaire de séance: Laurence MASSEY

Objet: CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DU SDIS - DE 2016 01

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que conformément à l'article L.1424.35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Préneron contribue au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 4 701.46 €

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de compléter l'effort financier du Conseil Départemental, l'assemblée délibérante du SDIS a décidé de solliciter auprès des Maires, une participation complémentaire basée sur le volontariat, d'un montant de cinquante centimes par habitant soit pour la commune de Préneron la somme de 72 €.

Cette participation complémentaire servira à rétribuer plus avantageusement les sapeurs-pompiers qui assurent les astreintes en journée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide d'allouer cette contribution complémentaire au profit du SDIS, d'un montant de 72 €.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le : 18/02/2016

Arrêté 2016_004 portant délégation de fonction au premier adjoint pour la compétence des marchés publics en procédure adaptée.

Demandes de subventions :

La mairie est sollicitée par plusieurs associations sportives et culturelles hors de notre périmètre pour des demandes de subventions. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ses soutiens.

Inauguration du Très Haut Débit à Préneron :

Le maire va envoyer un courrier à tous les habitants, pour les informer de la montée en débit sur notre commune et les inviter à contacter leurs fournisseurs d'accès internet pour actualiser leur abonnement et profiter de tout le potentiel technique de connexion.

Epidémie "Influenza aviaire" :

A la demande de Monsieur le Préfet du Gers, un recensement des basses cours doit être diligenté sur notre commune. Une fiche de recensement devra être renseignée par les personnes concernées et mise à disposition à la mairie. Monsieur le maire se chargera de la communication.

Compte-rendus des réunions par les délégués ou suppléants :

Olivier Fouconnier pour le SIAEP - Jérôme Gaignard pour le Sictom de Condom - Eric Ceretto pour le SIVU et le maire pour le conseil communautaire.

Projet de déplacement de la nouvelle mairie :

Réflexion sur l'avant projet sommaire provisoire du maître d'oeuvre.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire : Guy Favarel.